

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00246

Numéro SIREN : 909 970 246

Nom ou dénomination : A M BAT

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/001743

SAS AM BAT
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 36 Rue Des Martyrs De Vingre 42000 Saint-Étienne
Immatriculé au RCS de Saint-Étienne sous le N° 909 970 246

Procès-verbal de la dissolution à l'amiable de la AM BAT 30/01/2023

L'an deux mille vingt-trois
Le 30 Janvier
À 14 heures.

Les associés de la société AM BAT , SASU au capital de 1 000 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est à 36 Rue Des Martyrs De Vingre 42000 Saint-Étienne , se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 décembre 2022, par le liquidateur.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mr ANTONAKOS KYRIAKOUS

Sont présents :

- MR ANTONAKOS KYRIAKOUS, propriétaire de 100 parts sociales,

Soit au total les associés totalisant 100 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

La dissolution à l'amiable de la SASU AM BAT

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de liquidation ;
- le rapport du liquidateur ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée des associés, décide la dissolution à l'amiable de la SASU AM BAT et ce à partir du 30 janvier 2023

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le liquidateur est Monsieur ANTONAKOS KYRIAKOUS. demeurant 36 Rue Des Martyrs De Vingre 42000 Saint-Étienne, Président de la SASU AM BAT , et l'adresse de liquidation est sise au siège de la société soit au 36 Rue Des Martyrs De Vingre 42000 Saint-Étienne

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mr ANTONAKOS KYRIAKOUS. pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le liquidateur.

Le president

Mr ANTONAKOS KYRIAKOUS

